

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2025-021

Séance du 22 avril 2025

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE VINGT-CINQ MARS À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2025.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,
COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY
DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques,
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : PERTUIZET Anaïs (pouvoir à COURTOIS Sandrine).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : COURTOIS Sandrine.

OBJET : Modification du tableau des emplois pour embauche d'un agent technique à temps non complet.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison de la difficulté à recruter un agent technique unique pour les tâches ménagères et les tâches d'état des lieux des salles communales, il y a lieu de scinder le poste existant en 2 postes distincts et de créer un emploi supplémentaire d'agent technique d'état des lieux des salles communales à temps non complet à raison de 1,5 heure de travail hebdomadaires ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

CONSIDÉRANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 25 avril 2023 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉDIER l'actuel emploi permanent à temps non complet d'entretien des salles aux tâches ménagères uniquement, à raison de 5 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2025 ;

DÉCIDER de créer un emploi permanent à temps non complet d'agent technique d'état des lieux des salles communales à raison de 1,5 heure hebdomadaire à compter du 1^{er} avril 2025 ;

FIXER le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} avril 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉDIE l'actuel emploi permanent à temps non complet d'entretien des salles aux tâches ménagères uniquement, à raison de 5 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2025 ;

DÉCIDE de créer un emploi permanent à temps non complet d'agent technique d'état des lieux des salles communales à raison de 1,5 heure hebdomadaire à compter du 1^{er} avril 2025 ;

FIXE le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} avril 2025.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 22 avril 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Administratif <p style="text-align: center;"><i>Rappel</i></p> <p>1° - D.G.S. : les emplois fonctionnels sont ouverts aux seuls agents titulaires d'un grade de catégorie A 2° - Secrétaire de Mairie : les adjoints administratifs 2° classe <u>ne peuvent réglementairement pas</u> occuper ce poste.</p>		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs et/ou des rédacteurs, et/ou des secrétaires de mairie, et/ou grade d'attaché
Service Technique Ouvrier Polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET		
Service administratif Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs – 15/35 ^{ème} – titulaire
Service Technique Ouvrier Polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques – 32/35 ^{ème} – titulaire
Entretien des locaux (ménage)	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 5/35 ^{ème} – non titulaire
État des lieux des salles communales	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 1,5/35 ^{ème} – non titulaire
TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET		
Service Technique Agent d'entretien des massifs et espaces verts	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 10/35 ^{ème} – non titulaire

Accusé de réception en préfecture
001-210103644-20250422-D01364-2025-021-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025